

Décision

Générale

colonial

Décision n° no 559 du 18 août 1941. suspendant à compter du 1^{er} juillet 1941 la prime mensuelle de 100 francs allouée à Ahmed Sultan pour l'entretien du jardin de Bancoule.

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 août 1941

Numéro JO
n° 537 du 31/08/1941

Date du numéro
31 août 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° S67 du 26 septembre 1940 attribuant une prime mensuelle de 100 francs Ahmed Sultan

Sur la proposition du chef du Service Z00-technique,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — La prime mensuelle de 100 francs allouée à Ahmed Sultan pour l'entretien du jardin de Bancoualé, est suspendue à compter de 1^{er} juillet 1941 Art. 2. — Le chef du Bureau des finances et le commandant du cercle de Tadjourah sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

NOUAILHETAS.